

CFVU du mardi 12 mai 2026

Compte-rendu des élu·es PULS

La séance est ouverte à 9h42. A la tribune : **la Présidente** (Christine Neau-Leduc), **la VP CFVU** (Antonella Tufano), **le VP CFVU** (Jean-François Caulier).

30 votant·es (17 élu·es présent·es et 13 procurations).

I- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es

Le VP CFVU présente l'expérimentation de deux détecteurs de téléphone portable dissuasifs lors de partiel dans trois unités ayant accepté de tester le dispositif. L'ambition est de déployer progressivement le dispositif à plus grande échelle à l'ensemble des unités. Il est présenté comme un moyen de prévention plutôt que de répression de la fraude aux examens, plutôt bien accepté par les étudiant·es.

La Présidente rappelle que ce dispositif a été mis en place suite à des plaintes d'étudiant·es face à la recrudescence de fraude et leur traitement inégalitaire par la suite.

Une élue SCP¹ rappelle que les étudiant·es en situation de handicap qui composent sur ordinateur doivent apporter leur propre matériel ce qui pose des questions en termes de dispositif de sécurisation des conditions de composition (notamment face à la crainte de l'utilisation de l'IA pour ces étudiant·es). **La Présidence** indique travailler sur le sujet et rappelle qu'il y a 1300 étudiant·es en situation de handicap nécessitant des prises en charge variées et spécifiques, ce qui prend du temps.

Une élue Fédé s'interroge sur la mise en œuvre du dispositif de prévention (qui l'active, le gère etc.) Réponse du **VP CFVU** : la mission expérimentale avec deux détecteurs a été pilotée directement par le **VP CFVU**. Ensuite, ce sont les responsables d'unités qui en disposent et gèrent leur utilisation. Lorsqu'un appareil connecté était détecté sur un·e étudiant·e, un rappel à l'ordre est fait à l'étudiant·e sans qu'une fouille systématique ne soit faite. Il veut insister sur le caractère collégial et bienveillant de la mise en œuvre de ces dispositifs.

II- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 8 avril 2026

Résultat du vote : **approuvé à l'unanimité.**

III- Approbation des modifications des maquettes de licence et de master pour la rentrée 2026 (modifications techniques)

Rappel que les modifications ont un caractère uniquement technique.

Résultat du vote : **approuvé à l'unanimité.**

¹ Savoirs et confiance partagés

IV- Approbation de la modification de la maquette de la formation non diplômante « préparation aux concours des écoles de journalisme » de l'École de science politique de la Sorbonne

Présentation par Yves Buchet de Neuilly (directeur UFR11/ESPS²) de la modification de la maquette de préparation au concours des écoles de journalisme (ESPS). Suite à départ à la retraite de la collègue gérant cette préparation, il y a eu la nécessité de retrouver un·e responsable de la formation. Une professionnelle a été recrutée comme vacataire afin d'assurer la gestion de cette préparation. A l'occasion de cette réorganisation, l'augmentation du nombre de places a été fait, passant de 9-10 à 22 places. 1/3 des places sont réservées pour les étudiant·es boursiers

Deux élu·es CGT s'interrogent sur la place accordée dans la maquette sur la « sélection des candidats » (4h) qui ne constitue pas des heures de cours à proprement parler mais devrait apparaître dans le REH (Référentiel d'équivalence horaire). Il est rappelé que ce qui apparaît dans la maquette ne doit présenter que les heures de cours étudiant·es.

Ces demandes de correction sont prises en compte et conduiront à la modification de la maquette et du REH.

Vote modulo les 2 modifications demandées :

Résultat du vote :

0 Contre

0 Contre avec procuration

2 Abstentions

4 Abstentions avec procuration

24 Pour

Approuvé avec 24 voix.

V- Approbation des maquettes du diplôme d'université « Diplôme en partenariat international développement durable Una Europa Joint Bachelor in Sustainability » de l'École d'économie de la Sorbonne

Présentation par l'équipe porteuse du projet BASUS³ du DU à l'EES⁴. Il s'agit d'un projet porté par les 11 partenaires de UNA Europa. L'équipe rappelle les 36 formats variés (MOOC, école d'été, etc.) de formations créées au sein de l'alliance depuis sa mise en place.

L'équipe rappelle que la formation a déjà été approuvée par la CFVU du 28 mai 2024 et le CA du 27 juin 2024. Il nous est présenté des modifications apportées à la maquette de ce DU déjà validé concernant le règlement des études pour son parcours « Économie-géographie ».

Il s'agit d'un diplôme interdisciplinaire conjoint délivré par 6 universités sur 180 ECTS (en 3 ans). Côté Paris 1, il s'agit d'un DU porté par l'EES en partenariat avec l'UFR08 (géographie).

² Ecole de science politique de la Sorbonne

³ Bachelor Una Europa en développement durable

⁴ Ecole d'économie de la Sorbonne

Ce DU a obtenu la reconnaissance de grade Licence. La première cohorte d'étudiant·es a déjà été accueillie à la rentrée 2025 (actuellement à Cracovie, l'une des 6 universités partenaires). La 1^e année se déroule à Cracovie, puis L2 bi-disciplinaires dans une des 6 universitaires ; possibilité de mobilité au sein du consortium au S6.

Deux élu·es CGT s'interrogent sur les effectifs : 180 étudiant·es en 1^e année qui se répartissent ensuite dans les différents établissements donc environ 30 étudiant·es accueillis à Paris 1. Ils s'interrogent également sur la sélection dans ce DU.

L'équipe précise qu'un examen d'entrée à Cracovie est réalisé en ligne. Pour les candidat·es français·es, inscription via Parcoursup et examen via la plateforme d'Una Europa. Le choix du parcours en L2 dans les différentes universités se fait au cours de la 1^e année.

Une élue SAPI s'interroge sur les frais d'inscription. Il lui est répondu que les frais s'élèvent à 2000€/année. Il lui est rappelé que la discussion sur les frais d'inscription ne relève pas de la compétence de la CFVU mais de celle du CA.

Résultat du vote :

0 Contre

0 Contre avec procuration

4 Abstentions

9 Abstentions avec procuration

13 Pour

4 Pour avec procuration

Approuvé avec 17 voix.

VI- Avis sur l'accord-cadre de coopération et la convention d'application n°1 du programme délocalisé de double diplôme en droit entre l'université Paris1 Panthéon Sorbonne et l'Institut Global des hautes études en sciences sociales République dominicaine

Il s'agit d'une relance d'un projet interrompu par la crise du COVID 19. Il s'agit d'une proposition de création d'un double diplôme entre Paris 1 et IGlobal (fondation mondiale à but non lucratif pour le développement et la recherche). Double diplomation sur 2 parcours distincts (Libertés fondamentales ; Droit Franco-hispanique). Ces diplômes sont réalisés sous forme dématérialisée. La gestion administrative est réalisée en République Dominicaine. Le diplôme est ouvert à 35 étudiant·es dans chacun de deux parcours. Il est rappelé que les droits d'inscription s'élèvent à 2 626€+254€ (droit nationaux).

27 votant·es

Résultat du vote :

0 Contre

0 Contre avec procuration

0 Abstentions

0 Abstentions avec procuration

27 Pour

Approuvé à l'unanimité.

VII- Approbation de l'accord-cadre de coopération et la convention d'application n°1 pour la création d'un double diplôme en droit entre l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne l'Université de Zurich (UZH)

Présentation de l'accord-cadre par la directrice de l'EDS⁵ qui s'inscrit dans les formations de l'alliance UNA Europa. Il s'agit d'un double diplôme proposé à une cohorte d'une dizaine d'étudiant·es (5 de Zürich, 5 de Paris 1) invité·es à faire leur 1^e année à Zürich en allemand et anglais afin de valoriser l'apprentissage des langues. A l'issue de la formation, les étudiant·es obtiennent donc un double diplôme de Zürich et de Paris 1. Chaque université gère la cohorte d'étudiant·es qui s'inscrit dans son établissement. Les frais d'inscription nationaux sont appliqués. La rentrée est prévue en septembre 2027

Les élu·es CGT s'inquiètent du coût de la vie en Suisse et demande si des aides potentielles pour les étudiant·es français sont envisagées. Aucune aide n'est prévue *a priori* bien que l'accent ait été mis sur une aide potentielle à mettre en place par les universités. Il est rappelé que les étudiant·es sont éligibles aux bourses internationales.

Des questions sont posées concernant le niveau de langue et les cours prévus notamment à Zürich en 1^e année pour la préparation à l'arrivée à Paris 1 l'année suivante. *A priori* il n'y a pas de préparation linguistique mais il est rappelé que les étudiant·es sont sélectionnés sur leur niveau de langue indiqué/acquis.

Une élue Fédé, concernant les équivalences de notes, s'interroge sur le fait que la note de 18 soit indiquée comme « meilleur note atteignable en France ». Il lui est répondu qu'il s'agit probablement d'un moyen d'indiquer aux étudiant·es suisses la valeur des notations sur 20 à Paris 1.

Résultat du vote :

0 Contre

0 Contre avec procuration

0 Abstentions

0 Abstentions avec procuration

27 Pour

Approuvé à l'unanimité.

VIII- Avis sur la création du diplôme d'université « Una Europa in Applied Data Science » de l'École de droit de la Sorbonne

Il s'agit d'une formation en 2 ans reposant sur un programme conjoint interdisciplinaire en science des données. Il est proposé la création d'un DU avec objectif de validation de grade Licence. Il est prévu une ouverture en 2027-2028 avec arrivée des étudiant·es à Paris 1 en 2028-2029. La formation est destinée à des étudiant·es informaticien·nes leur permettant de se former au droit.

Le M1 est réalisé à Madrid (UCM) puis le M2S1 est un parcours spécialisé en mobilité chez un partenaire diplômant (20 étudiant·es). Le M2S2 est consacré à la mobilité au sein du consortium. C'est dans le cadre du M2S1 que les étudiant·es pourront être accueillis à Paris 1.

⁵ Ecole de droit de la Sorbonne

Le programme a été validé à l'unanimité par le Conseil de gestion de l'EDS. Ce diplôme s'adresse à des étudiant·es internationaux (80 étudiant·es). A Paris 1, la formation est ouverte aux étudiant·es en économie et en informatique. L'ouverture à Paris 1 se fera sous réserve d'un minimum d'inscription de 10 étudiant·es afin d'assurer la viabilité financière de la formation. Madrid assure la gestion du diplôme (sélection, inscription, suivi, délivrance des diplômes).

Il est rappelé que les frais d'inscription s'élèvent à 4 000€/an pour les étudiant·es de l'UE et à 13 500€ pour les étudiant·es hors UE. L'objectif est de faire reconnaître cette formation au titre d'Erasmus Mundus afin d'obtenir des bourses pour les étudiant·es étranger·es. Paris 1 reçoit un pourcentage de la part de Madrid pour un montant estimé de 125 000€/an.

Un élu SCP s'interroge sur les compensations des frais d'inscription ; il s'interroge également sur les attentes de niveau linguistique et la valorisation de la francophonie. Il lui est répondu que concernant la compensation des frais, l'objectif est d'obtenir les aides auprès de l'Union Européenne. Il lui est répondu que les cours de droit à Paris 1 pourront être fournis ponctuellement en français (en complément des cours en anglais).

Une élue SAP1 explique son vote contre ce diplôme car le SAP1 et s'oppose au principe du DU qui remet en cause la notion d'enseignement supérieur comme service public.

Une élue CGT pose une question plus large concernant les formations UNA Europa. Elle s'interroge sur le suivi de scolarité des étudiant·es car ce n'est pas le rôle de la D2P⁶ donc ce sont les composantes qui s'en chargent en général. Il lui est confirmé, en effet, que ce sont bien les composantes qui gèrent administrativement ces nouvelles cohortes d'étudiant·es. Pour l'EDS, un recrutement de poste administratif est prévu pour le DU BASUS mais pour celui-ci, c'est la composante qui s'en charge à effectif constant.

L'élue CGT s'interroge sur l'insertion professionnelle, les débouchés et l'articulation avec le stage.

Il lui est répondu que la formation prévoit une articulation étroite avec le monde professionnel et prévoit 2 formats de mémoire : un type rapport de stage et un autre format recherche.

Résultat du vote :

2 Contre

4 Contre avec procuration

5 Abstentions

6 Abstentions avec procuration

10 Pour

3 Pour avec procuration

Approuvé avec 13 voix.

⁶ Direction des projets et de la prospective

IX- Avis sur la création du diplôme d'université « travail et santé mentale » du service commun Formation continue Panthéon Sorbonne

Résultat du vote :

1 Contre
2 Contre avec procuration
0 Abstentions
0 Abstentions avec procuration
14 Pour
10 Pour avec procuration
Approuvé avec 24 voix.

X- Avis sur la création du diplôme d'université « référent handicap et diversité en entreprise » du service commun Formation continue Panthéon Sorbonne

Il s'agit d'une formation s'adressant à des professionnel·les du secteur privé comme public (non à des étudiant·es). Il s'agit d'un DU de 133 heures pour former les référent·es handicap dans les entreprises. Ce format est donc compatible avec la vie en entreprise.

L'élue CGT pose une question sur la constitution de l'équipe pédagogique. Il lui est répondu que l'équipe pédagogique sera constituée de vacataires déjà impliqués dans la formation continue à Paris 1

Un élu PULS demande si ces formations sont éligibles au CPF⁷. Il est confirmé que ces formations sont bien éligibles, contrairement à des formations « concurrentes » qui ne le sont pas.

Résultat du vote :

1 Contre
2 Contre avec procuration
0 Abstentions
0 Abstentions avec procuration
14 Pour
10 Pour avec procuration
Approuvé avec 24 voix.

XI- Information sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 21 avril 2026

Présentation par le **VP CFVU (JF Caulier)** :

14 demandes ont été formulées au titre des aides sociales d'urgence :

- 9 aides sociales ont été attribuées pour un montant de 5 115€ ;
- 2 aides à la connexion ont été attribuées pour un montant de 1 200€ ;
- 3 demandes d'aide ont été refusées faute de dossier incomplet.

⁷ Compte personnel de formation

Montant total de 6 315€.

31 demandes ont été formulées au titre des aides FSDIE à la mobilité internationale :

- 23 aides à la mobilité internationale ont été attribuées pour les étudiants boursiers ;
- 8 aides ont été attribuées pour les étudiants non boursiers.

Le montant des sommes engagées sur l'Aide à la mobilité internationale s'élève à : 30 500€.

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité.**

XII- Questions diverses

Rappel : Comité consultatif de la CFVU prévu mardi 19 mai à 14h.

La prochaine CFVU aura lieu le 16 juin.

Compte rendu rédigé par les élu·es PULS de la CFVU : Emmanuel Charrier (DDL), Jean Dellemotte (EES), Antonine Ribardièrre (UFR08), Aurélien Ramos (UFR08).

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

